REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 novembre 2015**

Compte rendu affiché le **12 novembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **30 octobre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Matthieu FISCHER, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.11.0397
Subventions aux épiceries sociales et solidaires - Année 2015

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 10 NOV. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

RAPPORT DE MADAME FARTAS

Mesdames, Messieurs,

La convention locale d'application du Contrat de Ville métropolitain élaborée cette année met au jour des indicateurs de précarité importants concernant la population vaudaise. A titre d'illustration, on peut noter que le revenu médian équivaut à Vaulx-en-Velin à environ 12 000 €, alors qu'il dépasse 20 000 € au niveau de la Métropole. Dans le contexte d'une précarisation forte des ménages, on estime que 2 ménages vaudais sur 5 se situent en dessous du seuil de pauvreté. On constate également que le recours à l'aide alimentaire a augmenté de manière régulière depuis 2009, illustrant le besoin croissant de ces publics en matière de produits de première nécessité.

Dans ce cadre, les épiceries sociales et solidaires apportent une aide, principalement alimentaire, à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu. Elles proposent en libre-service des produits de consommation courante à des personnes en situation de précarité, contre une participation financière de 10 à 30 % du prix usuel.

Le principe des épiceries solidaires est de lutter contre l'exclusion, de respecter la liberté des personnes et de promouvoir leur insertion durable.

A Vaulx-en-Velin, plusieurs structures associatives proposent ce type de services aux habitants touchés par la grande précarité. Elles sollicitent à ce titre la Ville pour un soutien financier leur permettant de mieux accompagner les Vaudais et de faire face à l'accroissement constant des demandes.

Un travail est engagé entre la Ville, le CCAS et des épiceries sociales et solidaires du territoire afin de mieux répondre aux besoins de la population. Cette réflexion sur l'aide alimentaire devrait permettre, à terme, de mieux articuler l'action des différentes structures de la ville.

Pour cette année 2015, les échanges avec certaines de ces associations ont permis de mesurer l'importance de l'aide alimentaire apportée aux habitants de la ville. Le soutien financier de la Ville apparaît fondamental afin d'affermir l'action de ces structures, dont la réussite repose en grande partie sur l'énergie et les valeurs de solidarité de bénévoles très investis.

Afin d'accompagner ces associations dans leur action au bénéfice direct des populations en situation de précarité, je vous propose :

➢ D'approuver l'octroi des subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2015
Banque alimentaire	2 500
Victoire	3 500
TOTAL	**6 000**

➢ De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2015.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

- Approuve l'octroi des subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2015
Banque alimentaire	2 500
Victoire	3 500
TOTAL	**6 000**

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget 2015.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY